

Lutte contre le Covid-19
ADOPTONS LES BONS GESTES
Protégeons-nous les uns des autres.
Merci de respecter scrupuleusement
les mesures énoncées ci-dessous

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Conditions d'accès aux ANOM

Les ANOM souhaitent pouvoir accueillir les lecteurs dans le respect des règles sanitaires permettant d'assurer à chacun le maximum de sécurité.

À cet effet la salle de lecture est ouverte **du mardi au vendredi de 9h30 à 16h.**

L'accès se fait **uniquement sur réservation** préalable d'une place de travail. Aucun lecteur ne pourra entrer en salle de lecture sans cette réservation préalable.

Pour réserver une place cliquez [ici](#)

Chaque lecteur peut consulter dans la journée **5 cartons d'archives, 10 ouvrages de bibliothèque, 10 cartes et plans.** Jusqu'à nouvel ordre, la salle de consultation des microfilms sera fermée.

En raison de la mise à l'isolement (quarantaine) qui doit être appliquée aux documents, seuls les documents non consultés ainsi que le dernier article consulté pourront être prolongés pour une consultation le lendemain.

Il ne sera pas possible de demander des photocopies.

Conditions sanitaires

Les lecteurs doivent se conformer aux mesures suivantes :

- Le port du masque (non fourni par les ANOM) est obligatoire dans l'enceinte du bâtiment Suite à la mise à jour le 28 janvier 2021 de la note d'information interministérielle du 29 mars 2020, seuls les masques en tissu grand public de catégorie 1 et les masques chirurgicaux sont autorisés au sein des ANOM.

(<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/covid-19/covid-19-informations-relatives-aux-masques-grand-public>)

- L'usage du gel hydroalcoolique est obligatoire dès l'entrée du bâtiment.

- Aucun matériel ne sera prêté. Pensez à vous munir de votre matériel de prise de note (crayon à papier, gomme, taille-crayon...).

- Les lecteurs doivent se laver les mains ou utiliser du gel hydro-alcoolique pour utiliser certains appareils partagés (ordinateurs) ou les instruments de recherche.

- Il est demandé aux lecteurs de respecter les mesures barrières et la distanciation physique et de se conformer à la signalétique.

- La consultation des documents s'effectue uniquement à la place qui vous a été attribuée, et à titre personnel. Les travaux de groupe (deux personnes ou plus) ne sont pas autorisés.

Les Archives nationales d'outre-mer sont heureuses de vous accueillir en salle de lecture et remercient par avance les lecteurs pour leur respect des mesures de protection mises en œuvre pour le bien de tous.